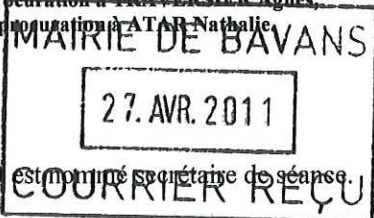


# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 01/04/2011	L'an deux mil onze le quatorze avril à dix neuf heures
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 14/04/2011	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Monsieur Pierre KNEPERT, Maire</b> , qui a quitté la séance au moment du vote.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 25</i>	<b>Présents :</b> KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PETIT Betty, MAKSOU D Mourad, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, GROSJEAN Laurence, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne, PERRON Danièle, CHATELAIN Pierre, RADREAU Sophie, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie.
<b>OBJET :</b>  <b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010  BUDGETS COMMUNE ET ANNEXES</b>	<b>Excusés :</b> PARRAIN Carole a donné procuration à MERAUX Jocelyne, GRIFFON Pierre a donné procuration à BELZ Christian, MONNIN Jean-Pierre a donné procuration à PETIT Betty, MORASCHETTI Elisabeth a donné procuration à CLAUDON Pierre, PAGNOT Pascal a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel a donné procuration à ATAR Nathalie. <b>Absent :</b> GIRARD Jean-Claude.  Monsieur Mourad MAKSOU D est nommé secrétaire de séance.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants,  
Vu le décret portant règlement général sur la comptabilité publique,  
Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le trente juin de l’année N+1 sur l’exécution de la comptabilité administrative tenue par **Monsieur Pierre KNEPERT - Maire**,  
Considérant que, pour ce faire, **Monsieur Pierre KNEPERT - Maire** a quitté la séance et a été remplacé par **Mme Jocelyne MERAUX**, 1<sup>er</sup> Adjointe,  
Considérant que le Compte de Gestion 2010 fait ressortir une identité d’exécution d’écritures avec le Compte Administratif 2010 ; y compris les annexes « Bois » et « Bâtiments Locatifs »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par :

25 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE

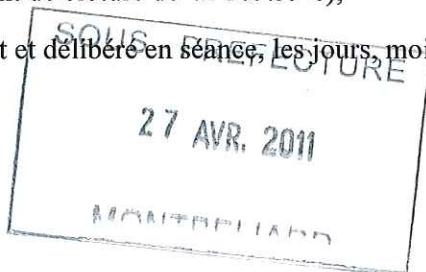
d’adopter le Compte Administratif de la Commune et ses annexes pour l’exercice 2010. Celui-ci fait apparaître :

\* **pour la Commune** : un résultat de clôture de 286 975.32 € (qui résulte de la différence de l’excédent de fonctionnement de clôture de 222 022.97 € et de l’excédent d’investissement de clôture de 64 952.35 €),

\* **pour le budget « Bois »** : un résultat de clôture de 64 088.70 € (qui résulte de la différence de l’excédent de fonctionnement de clôture de 49 396.70 € et de l’excédent d’investissement de clôture de 14 692.00 €),

\* **pour le budget « Bâtiments Locatifs »** : un résultat de clôture de 16 926.07 € (qui résulte de la différence du déficit de fonctionnement de clôture de 25 179.32 € et de l’excédent d’investissement de clôture de 42 105.39 €),

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le 14/04/11  
Publiée le 14/04/11  
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire